

Pour contacter votre SPANC :

Spanc Montelimar Agglomération
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELMAR

r.milhaud@montelimar-agglo.fr
04.75.90.35.00

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

N° DOSSIER :

DATE DÉPÔT :

DATE AVIS :

O CONFORME - O NON CONFORME

Formulaires de déclaration SPANC Pour les installations de 1 à 200 EH

Permis de construire

Réhabilitation de l'existant

Contrôle de bon fonctionnement

Contrôle dans le cadre d'une vente

Déclaration de changement de propriétaire

VOLET 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

▼ NATURE DE LA DEMANDE

- Demande d'avis SPANC dans le cadre de la création d'un nouvel ANC/ d'une demande de permis de construire
- Demande d'avis SPANC dans le cadre de la réhabilitation d'un ANC sans demande de permis de construire
- Demande d'avis SPANC pour ré-instruction du projet d'installation suite à une conclusion négative du SPANC
- Déclaration avant contrôle du SPANC (contrôle vente, Contrôle de bon fonctionnement,...)
- Déclaration changement de propriétaire

▼ COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom :

Adresse complète (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

▼ COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE ACQUÉREUR (dans le cadre de la vente d'un bien)

Nom et prénom :

Adresse de résidence principale (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

▼ COORDONNÉES DU LOCATAIRE

Nom et prénom :

Adresse complète (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

VOUS POUVEZ RENCONTRER LE TECHNICIEN DU SPANC LORS DE SES PERMANENCES

Maison de l'Agriculture
135 Chemin du Bec du Jus
26450 CLEON D'ANDRAN
Tous les lundis
13h 30 – 17h 30

Maison des Services Publics
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELMAR
Tous les mardis
15h 00 – 17h 00

POUR REMPLIR CE FORMULAIRE, VEUILLEZ VOUS REPORTER AU DOCUMENT D'AIDE CI-APRÈS

COMMENT BIEN UTILISER LE PRÉSENT DOCUMENT

Vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Votre dossier sera par la suite étudié suivant les situations :

	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3	VOLET 4	VOLET 5	Pièces demandées
Permis de construire Création d'un nouvel assainissement	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire● Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière● Plan d'implantation de la filière choisie● Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
Réhabilitation	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire● Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière● Plan d'implantation de la filière choisie● Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
Ré-instruction	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire● Éléments modifiés
Contrôle vente	X	X	X		X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire● Facture● Photos
Contrôle de bon fonctionnement	X	X	X		X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire● Facture● Photos
Déclaration de changement de propriétaire	X				X	<ul style="list-style-type: none">● Le présent formulaire

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif sont effectués par le SPANC dans le cadre :

- de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,
- de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC,
- de la norme DTU 64.1 relative à la bonne réalisation d'un système autonome,
- de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'ANC, à l'exception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Pour nous retourner le présent formulaire ainsi que les pièces demandées :

Par courrier ou en main propre

SPANC MONTELIMAR AGGLOMERATION
Maison des Services Publics
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELIMAR
04.75.00.64.41

Par mail

r.milhaud@montelimar-agglo.fr
04.75.90.35.00

VOLET 2 CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

▼ CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Commune du bien	Référence cadastrale du bien	Surface totale du terrain (m ²)	Surface disponible pour l'installation d'assainissement

Type de Résidence

- Principale
 Secondaire
 Location
 Autre, veuillez préciser : _____
- Combien de **pièces principales¹ (PP)** la construction compte-t-elle ? _____
 - **Cas particulier (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.) :** dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? _____
 - Nombre d'habitations raccordées à l'installation d'assainissement non collectif : _____

▼ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

<input type="checkbox"/> Adduction Publique	<input type="checkbox"/> Alimentation privée <input type="checkbox"/> Présence d'un captage privé à proximité de l'assainissement
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #007bff; color: white; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 10px;">i</div> <div> <p>- Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine.</p> <p>- La création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation du système d'assainissement ou du puits permet de garantir une eau propre à la consommation humaine.</p> <p>- Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, doit être déclaré en mairie.</p> </div> </div>	Précisez (Puits, forage,...) : _____ L'ouvrage est-il déclaré en mairie ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'eau est elle utilisée pour l'alimentation humaine ? : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Qu'elle sera l'utilisation du puits : _____ Distance entre le captage et l'assainissement : _____

▼ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées ? OUI NON

▼ CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique? (*l'étude devra être jointe au présent dossier*) OUI NON

Pente existante : < 5% de 5 à 10% > 10%

Terrain inondable : OUI NON

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel) : OUI NON

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : OUI NON

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen de votre installation):

1 les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil (chambre, bureau, mezzanine,...), par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

VOLET 3 Caractéristiques de l'installation existante

- Âge de l'installation, tranche d'âge approximative : < 10 ans de 10 à 20 ans > 20 ans

▼ TYPE D'INSTALLATION ET CARACTÉRISTIQUES

TRAITEMENT PRIMAIRE

TRAITEMENT SECONDAIRE

REJET

--	--	--

- Si l'installation est une filière agréée, N° d'agrément national :

▼ ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

- Date de la dernière vidange : - Existence d'un justificatif ? OUI NON
- Nom et coordonnées de l'entreprise ayant réalisée la vidange :

DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

Plans.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Factures travaux.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Étude de sol et/ou de filière ...	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Justificatifs de vidanges	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Photos des travaux	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Contrat d'entretien	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

- ▼ **VENTILATIONS** Présence d'une ventilation primaire Présence d'une ventilation secondaire

Remarques générales:

Schéma de l'installation :

VOLET 4 CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

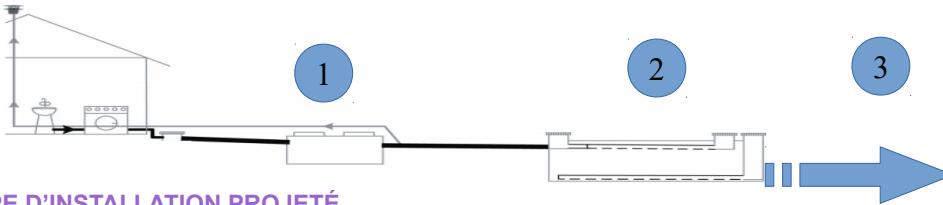
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? OUI NON
 Si oui, sera-t-il en partie conservé ? OUI NON
 Détail des éléments qui seront conservés : _____

▼ CONCEPTEUR DU PROJET (BUREAU D'ÉTUDES, MAÎTRE D'ŒUVRE, ETC.)

Nom et coordonnées : _____

▼ INSTALLATEUR (ENTREPRISE OU PARTICULIER) – SI CONNU

Nom et coordonnées : _____



▼ TYPE D'INSTALLATION PROJÉTÉE

1 TRAITEMENT PRIMAIRE	Volume en m ³	Nombre
<input type="checkbox"/> Fosse septique toutes eaux	_____	_____
<input type="checkbox"/> Bac à graisse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Pré-filtre <input type="checkbox"/> Intégré à la fosse <input type="checkbox"/> Extérieur à la fosse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Toilettes seches ⁽¹⁾	_____	_____
<input type="checkbox"/> Fosse chimique	_____	_____
<input type="checkbox"/> Fosse d'accumulation	_____	_____

⁽¹⁾ Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites. _____

2 TRAITEMENT SECONDAIRE

Tranchées d'épandage Filtres à sable, lit d'épandage Terre d'infiltration

Longueur totale: _____ m - Largeur : 50 cm 70 cm 5 m Autres _____

Nombre de drains : _____ - Profondeur : _____ cm - Surface : _____ m²

Filtre compact Micro-station Filtre planté

Dénomination commerciale : _____ - Modèle : _____

Numéro d'agrément : _____ - Capacité de traitement : _____ EH

3 REJET

Infiltration (Tranchée(s), Lit, Fossé) - Rejet milieu hydraulique superficiel⁽²⁾ - Puits d'infiltration⁽³⁾
 Drainage préfabriqué intégral - Tunnel d'infiltration - Réutilisation pour irrigation

Longueur : _____ - Largeur : _____ - Surface : _____ - Nb de drains : _____ - Profondeur : _____

⁽²⁾ Nom du propriétaire : _____ - Nom du cours d'eau : _____ - ⁽³⁾ Diamètre des buses : _____

▼ DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse automatique Système de relevage ⁽¹⁾

Volume : _____

⁽¹⁾ Lieu d'implantation du Poste de relevage : Avant pré-traitement Après pré-traitement Rés traitement

▼ VENTILATIONS :

Présence d'une ventilation primaire Présence d'une ventilation secondaire Diamètre : _____ mm

VOLET 5 SIGNATURE

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de l'assainissement (projet ou système en place) ;
- À avoir pris connaissance du règlement de service du SPANC ;
- À ne réaliser des travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC ;
 Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À déclarer au SPANC tout changement de propriétaire dans le mois qui suit la signature de l'acte authentique ;
- À ne pas modifier les côtes altimétrique du terrain ;
- À ne pas modifier le volume habitable de l'habitation sans l'avis préalable du SPANC ;
- À fournir l'ensemble des pièces demandées par le SPANC ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC ;

Type de Redevance	Coût € TTC		Période de facturation
	Redevances applicables pour les installations jusqu'à 20 EH	Redevances applicables pour les installations de 21 à 200 EH	
Permis de construire, Phase conception	125 €	300 €	Lois de l'émission de l'avis du SPANC
Permis de construire, Phase réalisation	125 €	300 €	
Réhabilitation (conception et réalisation)	200 €	600 €	
Ré-instruction d'un dossier dans le cadre d'un permis de construire (phase conception ou phase réalisation) ou d'une réhabilitation	50 €	50 €	
Diagnostic de l'existant	100 €	/	
Diagnostic de l'existant dans le cadre d'une vente	100 €	/	
Contrôle de Bon fonctionnement	80 €	/	
Contrôle de Bon fonctionnement suite vente	100 €	/	
Contrôle de Bon fonctionnement (y compris dans le cadre d'une vente – contrôle dans le cadre de l'arrêté du 27/04/12)	/	100 €	
Contrôle annuel de conformité (arrêté du 21/07/15)	/	100 €	
Étude de sol	Selon le marché, se rapprocher du SPANC	/	A la signature de la convention

Avis sur l'installation	Fréquence
Fréquence de contrôle de toutes les installations	6 ans
Fréquence d'application des pénalités	1 an

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par Montélimar Agglomération pour la gestion du service d'assainissement non collectif. Les destinataires des données sont : la mairie concernée, les services internes de Montélimar Agglomération, et le cas échéant, l'agence de l'eau, la DDT, l'ARS et les services fiscaux.

Ces données sont conservées pendant la durée d'utilisation de l'installation d'assainissement non collectif.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser une demande au DPD (délégué à la protection des Données), accompagnée de la copie d'un titre d'identité, par email à dpd@montelimar-agglo.fr ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Montélimar Agglomération
A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)
 1 Avenue Saint-Martin
 26200 Montélimar, France

Fait à : _____, le _____

Signature du propriétaire :

Signature du propriétaire acquéreur :